

## DÉCLARATION SUR LA SITUATION AU BURKINA FASO

Réunion de de Siem Reap (Cambodge) | 28-29 janvier 2016

## LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

PRENANT ACTE de la démission en octobre 2014 du président du Burkina Faso,

Blaise Compaoré, à la suite d'un mouvement de contestation

populaire;

PRENANT ACTE de l'adoption consensuelle d'une Charte de transition, de la

formation d'un gouvernement et d'un Conseil national de transition, ainsi que de la fin du mandat de ces derniers le 29 décembre 2015;

SALUE le sens de la responsabilité dont a fait preuve le peuple du Burkina

Faso dans l'organisation et la fin de la transition politique du pays;

CONDAMNE la tentative de coup d'État du 17 septembre 2015 par des militaires

du Régiment de sécurité présidentiel (RSP) dirigés par M. Gilbert Diendébré, qui ont retenu de force le président de transition,

Michel Kafando, et le Premier ministre de transition Isaac Zida;

SOUTIENT les légitimes aspirations démocratiques du peuple burkinabè qui

sont, au même titre que le respect des institutions et des dispositions constitutionnelles, des piliers fondamentaux de la vie

démocratique;

SALUE le bon déroulement des élections présidentielle et législatives du

29 novembre 2015 qui constituent un grand moment de la démocratie, tant pour le Burkina Faso que pour l'Afrique et la

Francophonie toute entière;

SALUE le candidat vainqueur de l'élection présidentielle, M. Roch Marc

Christian Kaboré, ancien président de l'APF, dont la victoire a été déclarée dès le premier tour, et le comportement exemplaire de M. Zéphirin Diabré, qui a très vite félicité son concurrent à la

présidence pour sa victoire;

SALUE l'élection de M. Salif Diallo à la présidence de l'Assemblée nationale

du Burkina Faso;

CONDAMNE l'attentat odieux du 15 janvier 2016 perpétré à Ouagadougou par le

groupe terroriste Al-Qaida Maghreb (AQMI), qui a entrainé la mort

de 30 innocents et blessé de nombreux individus;

**ENCOURAGE** les États membres de la Francophonie à poursuivre leurs actions

diplomatiques et de coopération et à prendre des initiatives tendant

à encourager la stabilité et le développement au Burkina Faso;

LÈVE

la mise sous observation à titre préventif de la section du Burkina Faso, prononcée par le Bureau de l'APF en janvier 2015, eu égard à l'ensemble des facteurs précédemment exposés, conformément aux principes de la Francophonie exprimés dans la Déclaration de Bamako;

**DÉCIDE** 

de mettre en œuvre des actions de coopération destinées au renforcement des capacités de l'Assemblée nationale du Burkina Faso.